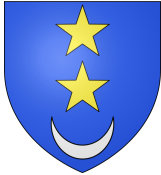


République Française



**Mairie de Valernes
04200**

**Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER**

Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 9

Votants: 10

COMPTE-RENDU - Séance du mardi 30 juin 2020

L'an deux mille vingt et le trente juin l'assemblée régulièrement convoqué le 25 juin 2020, s'est réuni sous la présidence de Jean-Christophe PIK.

Sont présents: Daniel LATIL, Emilie MORAN, Jean-Christophe PIK, Monique REYNIER, Claude ROLLAND, Henri GENRE, Bernard DESCHAMPS, Cécile THIRARD AUTHEMAN, Isabelle GRZESINSKI

Représentés: Frédéric EYRIES

Excuses:

Absents: Hervé GASSIER

Secrétaire de séance: Isabelle GRZESINSKI

Ordre du jour:

- Vote des Taxes
- CCSB - Commission Intercommunale des Impôts Directs
- Commission Communale des Impôts Directs

QUESTIONS DIVERSES

Délibérations

Objet: TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2020 - Délibération N°2020_016

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de revoir pour l'exercice 2020 le taux des deux taxes directes locales, à savoir :

- 9.99 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 23.27 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Refus : 0

Objet: Commission communale des impôts directs (CCID) Commission intercommunale des impôts directs (CIID) : Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres - Délibération N°2020_017

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 25 juillet 2020.

Toujours en application de l'article 1650 du code général des impôts, une commission intercommunale des impôts directs composé de onze membres est instituée : le Président ou un vice-président délégué et 10 commissaires. Par courrier du 12 juin dernier, la Communauté de communes du Sisteronais Buëch invite la commune, avant la date d'installation du conseil communautaire du 16 juillet, à proposer des noms de personnes susceptibles de devenir des membres de la CIID.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de dresser une liste de proposition des personnes appelées à siéger à la **Commission Communale des Impôts Directs composée de 24 noms :**

- TRAVERSO née BARBATTI Rollande
- BERGER Richard
- BONNEFOY Robert
- BORRELY Alain
- BREMOND David
- BUZZI Michelle
- CHICHEPORTICHE Joseph
- CODOUL Xavier
- COLLOMBON-REYMOND Laurence
- DONNET Véronique
- DOVANO Hélène
- LABAEYE née FAUQUE Mylène
- FIGUIERE Béatrice
- POUX née FLORES Marialva
- GARCIN Yves
- HUMBERT née GAUDART Anne
- GONTIER Myriam
- MACHEMIN Jean-Pierre
- MAGNAN-RICHAUD Christine
- MASSEILLE Vivian
- MICHEL Jean-Luc
- MIGLIORE née PAPOTTO Michèle
- MASSET née REYNIER Danielle
- DE VERNEJOUL née CHAPULUT Marie-Christine

- **de proposer** les personnes suivantes pour devenir des membres potentiels de la **Commission Intercommunale des Impôts Directs** :

- TRAVERSO née BARBATTI Rollande
- BONNEFOY Robert
- BUZZI Michelle
- CHICHEPORTICHE Joseph
- CODOUL Xavier
- HUMBERT née GAUDART Anne
- GONTIER Myriam
- MACHEMIN Jean-Pierre
- MICHEL Jean-Luc
- DE VERNEJOUL née CHAPULUT Marie-Christine.

Fait et délibéré à Valernes, les Jour, Mois et an que dessus.

**Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Christophe PIK**

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Refus : 0

*Fait le 02 juillet 2020
Jean-Christophe PIK,
Maire*

